



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 23 mai 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient dans le Grand salon du Château de Belleville.

Ouverture de séance

Monsieur Alain Faubeau, président de l'ASL, remercie les personnes présentes ou représentées et ouvre la séance à 20h10. Il présente l'ordre du jour :

1. Rappel des principes de fonctionnement de notre AGO : constitution du bureau de l'assemblée ;
2. Rapport moral du Président et rapport d'activité du Syndicat en 2021 ;
3. Présentation du compte de résultats et du bilan de l'exercice 2021 ;
4. Convention de servitude relative à l'implantation d'un poste de transformation (Enedis) ;
5. Extinction de l'éclairage public, la nuit de minuit à 05h du matin, dans le cadre de la transition écologique menée par la Mairie, sur accord quartier par quartier ;
6. Présentation des projets 2022 ;
7. Présentation d'une modification de la palette de couleurs ;
8. Élection des syndics ;
9. Présentation du budget prévisionnel 2022 ;
10. Fixation du montant des marchés ou contrats hors budget prévisionnel à partir duquel l'accord de l'assemblée générale est obligatoire (sauf cas d'urgence) ;
11. Autorisation d'effectuer des travaux d'embellissement sur le transformateur EXCALIBUR ;
12. Questions diverses.

Constitution du bureau de l'AGO selon l'article 12 des Statuts

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Syndicat assisté d'un scrutateur choisi par elle ; elle nomme un ou plusieurs secrétaires.

- Président : Alain Faubeau.
- Désignation du secrétaire de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Marie-Françoise Leudet comme secrétaire de séance.
- Désignation du scrutateur de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Nicolas Tourneur, Jean-Éric Bourée et Éric Boucher comme scrutateurs.

48 propriétaires sont présents et 45 représentés (soit 42.27 % des propriétaires), totalisant **113 615** (cent treize mille six-cent quinze) **points** sur 264 465 (deux cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-cinq) points soit **42,96 % des points**.

Les statuts de notre ASL n'ayant fixé aucun quorum, l'Assemblée peut se dérouler.

Rapport Moral

Le président présente les membres du bureau et le rôle de chacun. Il souhaite la bienvenue à chacun des propriétaires nouvellement arrivés en 2021 et début 2022.

☞ Les missions du syndicat

Le président rappelle que tout propriétaire est membre de l'association syndicale libre de la Clairière. Celle-ci élit parmi les siens, les propriétaires qui les représenteront au sein du bureau syndical. Leurs missions définies dans nos statuts sont :

- La gestion, garde, entretien et police des biens & ouvrages communs (voiries, réseaux, espaces verts, etc.) ; il précise le sens du mot police ;
- La création et ou amélioration de tous éléments d'équipements nouveaux ou de tous services d'intérêt commun ;
- L'application des cahiers des charges et gestion de leur évolution ;
- La répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'Association et le recouvrement des charges ;

- La représentation légale auprès des institutions, notamment la Mairie et l'ASL générale Chevry 2, et la participation aux instances (dont la commission architecture).

🔗 **Rapport moral**

Finances

- Le suivi des comptes est réalisé par Roselyne Boucher.
- Toutes les factures 2021 ont été enregistrées.
- Banque unique : BNP Paribas.

Fournisseurs

- | | |
|--|---------------------------------|
| ○ Enedis | ○ Bouygues Énergie Services |
| ○ Suez | ○ ANCC notre conseil juridique. |
| ○ Société SEVE pour l'entretien des espaces verts. | ○ LIGAP pour l'assurance |

Partenaires

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| ○ Mairie et ses services techniques | ○ Les autres présidents ASL |
| ○ ASL de Chevry 2 | ○ Gendarmerie et Police municipale |

À la question, où trouver des entreprises pour résoudre un problème ou effectuer des travaux chez soi, la réponse se trouve dans le [site web](#) présenté ci-dessous.

Rapport d'activité

Les projets annoncés en 2021 ont été mis en œuvre par les différents groupes de travail.

1. Les opérations groupées

Depuis deux ou trois ans, il n'y a plus d'inscription pour ces opérations mais le bureau a négocié des prix pour la Clairière au vu du nombre de maisons potentielles. Il suffit donc de prendre rendez-vous avec les fournisseurs ou entrepreneurs que nous vous proposons. Leurs coordonnées sont dans la [page Adresses](#) du site web de la Clairière. Un message de rappel est toutefois envoyé aux périodes où ces opérations doivent se faire.

- Élagage

Opération menée avec la société SEVE.

- Ramonage

Nous proposons deux entreprises : l'entreprise Scheck et l'entreprise Dutoit.

2. Les groupes de travail

🔗 **Communication** (présentation de Marie-Françoise Leudet)

Les adresses électroniques : la liste de diffusion comporte 218 adresses électroniques sur les 220 colotis.

La communication avec le bureau est facilitée par trois adresses électroniques :

- **webmaster@asllaclairiere.fr** : la liste de diffusion gérée par Marie-Françoise Leudet, la secrétaire et webmaster, a pour objet d'informer l'ensemble des propriétaires d'une action nouvelle ou d'un fait important. Les opérations groupées sont annoncées ou rappelées par ce canal. C'est à cette adresse qu'individuellement vous pouvez poser vos questions, qui seront retransmises au président et aux membres du bureau concernés par le sujet. C'est aussi par cette adresse que sont adressées les convocations aux AGO/AGE et les procès-verbaux, ce qui évite un envoi en recommandé.
- **tresorerie@asllaclairiere.fr** : pour les appels de charges et les relations avec les notaires par exemple. Elle est gérée par la trésorière Roselyne Boucher.
- **architecture@asllaclairiere.fr** : adresse plus spécifique, sur laquelle vous pouvez poser toute question concernant l'architecture et déposer les dossiers. Tout projet de transformation devant être transmis au bureau, mieux vaut le faire par cette voie ou **via l'adresse webmaster@asllaclairiere.fr** (ou à défaut par dossier papier déposé dans la boîte à lettres de l'ASL au rond-point du golf). Le bureau doit en effet émettre un avis *avant* l'exécution de toute modification et *avant* que le dossier ne soit soumis à la commission d'architecture de Chevry 2.

Il pourrait être utile de nous donner vos **numéros de portables** ; ils permettraient de vous joindre en cas de problème urgent.

Le site web www.aslclairiere.fr : on peut y trouver les informations essentielles. La webmaster essaie de le tenir à jour même si les informations nouvelles ne sont pas très nombreuses. Le [carnet d'adresses](#) (sous l'onglet "liens utiles") dépend de vos avis, positifs comme négatifs. Ce sont en effet les propriétaires qui peuvent le faire vivre en signalant les entreprises qui leur ont donné satisfaction et qu'ils recommandent à d'autres. Si plusieurs avis négatifs nous sont signalés, nous ôtons la référence mais le plus souvent les avis sont partagés. Il faut penser à ne pas seulement donner les avis négatifs mais à faire partager aussi votre satisfaction.

Cette année, nous avons mis en place deux [sondages](#) en ligne.

☞ **Sécurité** (présentation de Martial Chevreuil)

Signalisation à l'entrée du doigt de gant (226 à 250 et 2) : à l'entrée principale, trois routes possibles : à droite, à gauche ou presque en face (doigt de gant 226 à 250 et 2). Ce qui a pour conséquence que de nombreux usagers (en particulier les livreurs), par simplicité se dirigeaient vers ce doigt de gant et devaient faire demi-tour sur la raquette. Ceci à une vitesse souvent trop élevée.

La solution mise en place : à l'entrée, a été placée une signalisation indiquant clairement les directions à suivre suivant le numéro de maison et à l'entrée du doigt de gant, a été posé un panneau « sans issue ».

☞ **Espaces verts** (présentation d'Aliette Baud)

Entretien du terre-plein de l'entrée principale : ce n'est pas compris dans le contrat avec l'entreprise SEVE, c'est donc Aliette Baud elle-même qui s'en charge. Nous l'en remercions vivement.

La société SEVE a effectué l'**élagage** de 24 arbres de la copropriété. Tous les ans, Aliette Baud et le responsable SEVE font le tour de la Clairière pour repérer les arbres à élaguer. Cet élagage se fait en décembre ou en janvier.

SEVE effectue aussi la taille des petites haies sur le côté extérieur de la rocade.

☞ **Évolution des cahiers des charges** (présentation d'Aurélien Grillet)

Nous gardons avec vous la volonté de faire évoluer le cahier des charges et d'être davantage « acteurs » de l'harmonie de la résidence. Notre objectif est donc toujours d'accompagner le besoin d'évolution lié aux usages tout en préservant l'harmonie du quartier.

Pour mieux connaître votre position sur cette question, nous avons mis en place deux sondages à titre consultatif, l'un en mars, l'autre en novembre. Le premier, ouvert, nous a permis de déterminer les principaux axes de changement désirés. Nous avons eu 30 % de réponses. Le deuxième portait sur des questions précises et a recueilli 51% de réponses.

Les résultats pour quelques-unes des questions ont été présentés à l'assemblée sous forme de schéma : ils témoignent de la demande d'ouverture des principales règles.

Les résultats du premier sondage ont été présentés en avril dans un bulletin spécial des *Échos de la Clairière*, on peut aussi les retrouver sur le site web sous l'onglet "[Architecture](#)". Les résultats des deux sondages ont été mis à la connaissance de l'ASL Chevy 2 pour que notre allée soit bien prise en compte dans les changements à venir ; avec 220 maisons, nous devrions avoir un certain poids. Nous avons donc commencé à nous engager dans le groupe de travail de Chevy 2 sur la refonte des fiches quartier.

☞ **Respect des cahiers des charges** (présentation de Marie-Françoise Leudet)

Rappel : Une demande doit être déposée à l'ASL pour tout ce qui touche à l'extérieur d'une maison, visible ou non de la rue, sauf si le changement est à l'identique. Rappelons qu'il faut d'abord déposer la demande à l'ASL de quartier donc "La Clairière" pour pouvoir, avec l'avis favorable, déposer le dossier à la commission d'architecture de Chevy 2. Il peut être nécessaire de déposer en final une demande à la Mairie.

Toutefois certains travaux ne nécessitent que l'accord de notre ASL, comme le changement de porte d'entrée.

En 2021 : sept dossiers ont été déposés, les sept ont eu un avis favorable.

1 pour l'aménagement de combles

1 pour l'aménagement d'un parking privé

1 pour un portillon

4 pour une porte d'entrée

Mais sept demandes c'est peu, on peut légitimement se demander combien de travaux sont faits sans demande !

☞ **Amélioration du stationnement** (présentation de Martial Chevreuil)

Le stationnement reste un des points difficiles à régler et nous recevons quelques messages de plainte mais nous n'avons pas force de police et c'est bien souvent un problème de voisinage. Il est bon de rappeler que le garage a pour destination d'y ranger les voitures, au moins une.

Nous avons fait plusieurs tours du quartier pour évaluer les points critiques et avons renouvelé notre demande auprès de la Mairie d'aménager des places de parking en face de l'entrée principale du quartier. Nous menons une réflexion plus globale sur l'aménagement des voies.

Synthèse du président

Quelques points sont en nette amélioration, d'autres restent à améliorer.

- Respect du cahier des charges : penser à faire le dossier
- Nette amélioration de l'entretien des maisons et des haies. Mais attention à celles qui débordent sur la route et les trottoirs : c'est accidentogène et gênant pour le passage des poussettes. Quant à l'entretien, certaines maisons auraient besoin de restaurer leurs volets ou rambardes.

Monsieur Vergely demande ce qu'il en est des ravalements. Avons-nous des devis, des entreprises à conseiller ? Nous n'avons jusqu'à présent travaillé que sur les démaillages.

- Les arbres : hauteur et essences. Il est en effet important de veiller à la hauteur des arbres qui risquent de plonger dans l'ombre le jardin des voisins. Penser aussi à certaines essences envahissantes, comme les bambous.
- Stationnement : laisser la place pour que puissent passer les véhicules de secours, ceux du SIOM.
- Nuisances sonores : les fêtes – la première chose serait déjà de prévenir ses voisins – mais aussi les nuisances liées au bricolage, aux travaux de jardinage. Le règlement intérieur fixe les horaires.
- Veiller au comportement de nos animaux domestiques. Le triangle vert en particulier mais aussi les voies piétonnes sont jonchés de déjections canines. C'est un manque de civisme flagrant de la part des propriétaires des chiens. Que faire pour rappeler à plus de civisme ? Un coloti a avancé l'idée de mettre un panneau (comme celui que l'on peut voir aux Fours blancs) rappelant que le propriétaire d'un chien en est responsable.

S'il est vrai que chacun déplore ce comportement de laisser divaguer son chien, la majorité des présents ne souhaite pas installer ce genre de panneau. Le principal argument étant que le propriétaire du chien connaît bien la loi et que ce n'est pas un panneau qui le fera changer d'attitude.

Approbation du rapport moral

Résolution 1

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à la majorité de 100 % des voix exprimées le rapport moral présenté en séance.

2 abstentions : Mmes et MM Dyduch/Perez n°88 (1 542 pts) et Bosc n°175 (1216 pts).

Approbation du rapport d'activité

Résolution 2

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à la majorité de 100 % des voix exprimées le rapport d'activité présenté en séance.

2 abstentions : Mmes et MM Dyduch/Perez n°88 (1 542 pts) et Bosc n°175 (1216 pts).

Le président remercie l'Assemblée de sa confiance.

Présentation du compte d'exploitation et du bilan de l'exercice 2021 (Roselyne Boucher)

Les documents financiers sont dans la convocation. Roselyne Boucher présente le compte d'exploitation de l'année 2021 en commentant les différentes lignes budgétaires. Elle présente ensuite le bilan Actif/Emplois et Passif/Ressources.

À la fin de l'année 2021, un seul propriétaire n'avait pas payé les charges mais il les a payées en janvier.

Le livret A est arrivé à son maximum, les autres supports de trésorerie ne sont pas possibles pour une ASL, c'est pourquoi cela reste sur le compte courant.

M. Sanchez rappelle que dans le passé ils avaient constitué volontairement une réserve de vieillissement pour ce qui se dégraderait dans les dix/quinze ans (voirie comprise). Pourquoi ne pas faire une réserve de travaux sans destination, à la différence de notre provision voirie qui est destinée à la voirie et est remboursée en partie par les acheteurs qui n'ont pourtant pas participé à l'usure de la voirie.

La procédure est différente aujourd'hui puisque la réserve de vieillissement est systématiquement abondée des sommes qui n'ont pas été utilisées.

La trésorière répond qu'elle regardera comment les procédures ont évolué.

Une question est posée sur la télévision câblée : est-elle encore utilisée ? Plusieurs personnes présentes assurent utiliser ce réseau câblé pour la télévision.

Approbation des comptes de l'exercice 2021 et quitus au Trésorier

Résolution n°3-1 :

a – L'Assemblée Générale approuve à la **majorité de 100 % des voix exprimées** en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice 2021, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire, sans réserve.

Résolution n°3-2 :

b – L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne, à la **majorité de 100 % des voix exprimées**, quitus entier et définitif de sa gestion à la trésorière pour l'exercice 2021.

Une abstention : M Dyduch et Mme Perez n°88 (1 542 pts)

Projets 2022

🌀 Évolution du cahier des charges de "la Clairière"

Essentiellement nous poursuivons le travail en cours avec la participation à la réalisation de fiches quartier ; Renaud Hoffmann fait désormais partie de la commission architecture Chevy 2 et pourra, entre autres, faire avancer nos idées de changement. Les fiches par quartier vont être réécrites.

Une question est posée sur la raison d'être aujourd'hui de l'ASL Chevy 2. Une réflexion est en effet menée à ce sujet par Chevy 2 et la Mairie.

➤ Modification de la palette de couleurs

En 2018, a été voté l'élargissement de la palette de couleurs. Outre les différents blancs existants pour les volets et le chêne pour les portes, sont désormais autorisés :

- | | |
|------------------|-----------------|
| ▪ Rouge RAL 3005 | ▪ Vert RAL 6005 |
| ▪ Bleu RAL 5020 | ▪ Gris RAL 7024 |

Or il se trouve que trois de ces RAL ne sont pas standard et sont des options plus ou moins onéreuses en fonction des couleurs et des marques de fabricants.

Pour éviter ce surcoût tout en gardant une harmonie avec un nombre réduit de RAL, nous proposons de changer la palette avec **les RAL standard** :

- | | |
|------------------|-----------------|
| ▪ Rouge RAL 3004 | ▪ Vert RAL 6005 |
| ▪ Bleu RAL 5003 | ▪ Gris RAL 7016 |

Tout en gardant évidemment les différents blancs existants pour les volets et le chêne pour les portes.

Il est rappelé que les quatre couleurs (rouge, bleu, gris et vert) ne concernent que les volets (sauf les volets roulants qui doivent rester blancs) et les portes d'entrée. Il est possible de ne changer la couleur que des volets ou que de la porte d'entrée mais en cas de changement des deux, ce doit être dans la même couleur avec le même RAL. Toutefois le blanc n'est pas autorisé pour les portes d'entrée.

Il est rappelé aussi que la palette de couleurs a été votée en 2018 et qu'il n'est plus question de revenir sur la possibilité par exemple de changer la couleur des volets. La seule question qui est posée est : peut-on changer les RAL choisis en 2018 pour les RAL standard ?

Résolution 4

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à la **majorité de 100 % des voix exprimées** la modification de la palette de couleurs.

4 abstentions : Mmes et MM Champetier de Ribes n°100 (1451 pts), Savignac n°146 (1136 pts), Hoffmann n°174 (1065 pts) et Badoual n°226 (1218 pts).

🌀 Espaces verts, embellissement

Deux projets :

- Le transformateur OISEAU

Il est rappelé qu'après constat de la nuisance sonore, ce transformateur bruyant avait été remplacé par un transformateur silencieux. En fond de raquette, il présente une façade assez large que nous nous proposons d'améliorer avec deux grands panneaux décoratifs en métal gris représentant des silhouettes de feuillages, de 1,80 m de haut sur une largeur de 0,80 m, espacés, positionnés à 0,40 m du sol.

- Le transformateur EXCALIBUR

Le transformateur EXCALIBUR situé à l'entrée n°2 est dans un piteux état, donnant une piètre image de notre allée ; il mérite d'être remis en bon état. Mais n'étant pas sur le terrain de l'ASL, il ne fait pas partie de nos biens propres. Toutefois nous souhaitons l'améliorer avec des décorations du type de celles du triangle vert, avec un budget maximum de 450 € TTC. Le projet sera soumis au vote à l'occasion du budget.

La question est posée de savoir à qui appartient ce terrain (à la mairie ou à l'ASL après rétrocession), tout en sachant qu'il a été confié avec droit de jouissance à condition de l'entretenir.

🌀 Opérations groupées

- Poursuite des opérations ramonage et élagage sur le même modèle.
- Projet à construire : une opération groupée pour l'aménagement d'espaces privés en parking (privé)

Aménager un parking dans son espace privé serait une première amélioration du stationnement et on pourrait sûrement bénéficier de prix négociés.

Que les colotis qui ont soit une expérience en ce domaine soit un projet n'hésitent pas à se faire connaître auprès du bureau.

🌀 Rencontres conviviales

Pour reprendre nos rencontres conviviales stoppées par le COVID, nous envisageons

- ✓ Un apéritif : le samedi 25 ou le dimanche 26 juin, si c'est possible.
- ✓ Un vide-garage, (selon les modalités de celui qui a été organisé en octobre 2019 et qui avait rencontré un vif succès) : en septembre.

À la question « pourquoi vide garage ? », deux réponses : c'est devant le garage de chaque maison engagée dans l'opération que sont disposés les objets proposés à l'achat ; et c'est aussi un clin d'œil pour rappeler que le garage est destiné aux voitures et qu'on le vide pour faire de la place.

Deux résolutions

🌀 Réitération par acte authentique de la convention de servitude régularisée sous seing privé le 2 février 2022, relative à l'implantation d'un poste de transformation et de tous ses accessoires au profit de la société ENEDIS

Contexte : ENEDIS demande de publier la convention de servitude régularisée le 2 février dernier, concernant les parcelles situées à GIF-SUR-YVETTE (91), cadastrées section AK, numéros 464 et 472.

Cette convention avec ENEDIS doit être publiée au fichier immobilier, aux seuls frais de la société ENEDIS.

La résolution autorisant le président de l'ASL à signer la servitude attachée à ce matériel est la suivante :

Constatant la présence d'un poste de transformation dénommé OISEAU et de ses accessoires sur les parcelles cadastrées section AK, numéros 464 et 472 situées à GIF-SUR-YVETTE (91) et afin de satisfaire aux règles de la publicité foncière applicables et aux engagements pris préalablement, l'assemblée générale autorise le président de l'ASL à réitérer par acte authentique la convention de servitude régularisée sous seing privé le 2 février 2022 au profit d'ENEDIS. La convention sera publiée aux seuls frais de la société ENEDIS.

Résolution 5

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à la majorité de 99 % des voix exprimées la résolution autorisant le président de l'ASL à signer la servitude attachée à ce matériel.

1 contre : M. Tran n°210 (1231 pts)

☞ Extinction de l'éclairage public, la nuit de minuit à 05h du matin, dans le cadre de la transition écologique, sur accord quartier par quartier.

Contexte : La Mairie de Gif-sur-Yvette s'est engagée dans la transition écologique et énergétique. La pollution lumineuse est au croisement des enjeux de préservation de la biodiversité et des économies d'énergie.

Depuis 2015, la ville procède à l'extinction de l'éclairage nocturne de certains parcs et sur les liaisons douces.

Il est proposé à chaque quartier/ASL d'entrer dans le dispositif « nuit noire » et de décider de supprimer l'éclairage nocturne. La tranche horaire d'extinction serait de minuit à 05 heures du matin.

Question posée par M. Baud :

Pourriez-vous nous éclairer sur le bilan à Gif-sur-Yvette en termes de sécurité (cambriolages) lors de la soirée test d'extinction des lumières sur la commune du 9 octobre 2021.

J'ai connaissance (certainement parcellaire et incomplète) qu'un cambriolage s'est produit allée de la Clairière cette soirée-là et que la police faisait état de 5 cambriolages sur Chevry ce soir d'extinction des lumières.

Je vous remercie par avance pour ces précisions supplémentaires avant de se prononcer sur la question posée.

Le président répond : « La gendarmerie m'a informé qu'il y avait eu plus de faits de voie publique que l'année passée, mais pas spécifiquement plus de cambriolages, à période équivalente. La comparaison avec l'année passée est biaisée par la période de confinement et de plus grande présence des habitants à leur domicile. Je n'ai pas connaissance du nombre exact de cambriolages ce soir-là. La gendarmerie me dit n'avoir aucun argument tangible pour observer un quelconque lien avec l'extinction de l'éclairage urbain cette nuit-là. »

Les réactions sont nombreuses et tournent principalement autour de la sécurité, certains faisant référence aux messages réguliers que le bureau véhicule vis à vis des risques de cambriolage, ce qui paraît en contradiction avec ce projet. D'autres rappellent l'investissement réalisé il y a peu pour remplacer les lampadaires avec des systèmes LED plus économes, donc avancent le fait que l'économie d'énergie n'est pas un bon argument. Enfin l'argument en faveur de la préservation de la biodiversité laisse particulièrement sceptiques les participants.

Il est demandé s'il serait possible d'équiper les lampadaires d'un éclairage automatique avec détecteur de mouvement. Nous ferons faire un devis mais outre le fait qu'il risque d'être élevé, il ne répondrait peut-être pas à l'objectif de ce projet.

Résolution 6

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, rejette à la majorité de 52,02 % des voix exprimées (54 383 points) la résolution autorisant le président de l'ASL à signer l'entrée dans le dispositif « nuit noire » de Gif et autoriser l'extinction de l'ensemble de l'éclairage nocturne de minuit à 05 heures du matin, pour un an.

44 contre : Mmes et MM Bamière n°2 (1023 pts), Mignot n°17 (997 pts), Araoz n°31 (1099 pts), Lhermite n°37 (1142 pts), Bonnifait n°42 (1075 pts), George n°44 (1003 pts), Fleischmann n°45 (996 pts), Durand n°47 (990 pts), Baranton n°76 (1537 pts), Fourcade n°87 (1305 pts), Sarry n°108 (1289 pts), Tkatchenko n°112 (1316 pts), Sanchez n°117 (1357 pts), Leudet n°119 (1214 pts), Valdes n°122 (1084 pts), Barbero n°127 (1252 pts), Vo Tam/Guerin n°35 (1201 pts), Combrisson n°138 (1343 pts), SCI Capaunord/Daley n°141 (1294 pts), Najarian n°142 (1044 pts), Damond n°145 (1300 pts), Gohier n°148 (1757 pts), Ducarouge n°154 (1194 pts), Hollender n°155 (1166 pts), Doumerc n°157 (1501 pts), Dauteloup/Merlin n°159 (1266 pts), Bourée n°166 (1067 pts), Denis n°167 (1251 pts), Azan n°168 (1204 pts), Vergely n°169 (1777 pts), Descorps-Decière n°178 (1267 pts), Baud n°179 (1357 pts), Pambi n°180 (1535 pts), Orio/Prévôt n°181 (1228 pts), Hermann n°187 (1190 pts), Grillet n°192 (1442 pts),

Sozzi/Wannepain n°194 (1265 pts), Chapron n°198 (1280 pts), Verdier n°208 (1139 pts), Tran n°210 (1231 pts), Lemarchand n°232 (1019 pts), Averty n°234 (1161 pts), Gourg n°238 (1182 pts), Kauffmann n°246 (1043 pts).

8 abstentions : Mmes et MM Appert n°59 (943 pts), Somsanith n°65 (1027 pts), Boucher n°147 (1491 pts), Faubeau n°156 (1069 pts), Tourneur n°189 (1061 pts), Otto/Dumont n°216 (1348 pts), Gomez n°228 (1050 pts), Chevreuil n°244 (1093 pts).

Élection des syndics

Le bureau est actuellement composé de 9 syndics, le nombre maximal est de 11.

Les mandats d'Alain Faubeau, de Martial Chevreuil et de Marie-Françoise Leudet arrivent à échéance. Ils souhaitent se représenter.

Nous avons lancé un appel à candidature mais personne ne s'est présenté. Demande est faite aux membres présents à l'Assemblée mais personne d'autre ne se présente.

Résolution 7 a, 7b et 7c

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, vote **à la majorité de 100 % des voix exprimées** l'élection d'Alain Faubeau, puis celle de Martial Chevreuil et enfin celle de Marie-Françoise Leudet au bureau de l'ASL de la Clairière pour un mandat de 3 ans conformément à nos statuts

3 abstentions : Mmes et MM. Fourcade n°87 (1305 pts), Dyduch/Perez n°88 (1 542 pts) et Schermuly n°158 (1195 pts)

Le bureau reste donc à 9 membres mais le président propose à qui serait intéressé par tel ou tel sujet de venir nous rejoindre comme membre associé.

Budget prévisionnel 2022

Roselyne Boucher commente le budget, présente les dépenses courantes. Le budget reste à 45 740 €, comme l'an passé. Il avait été voté en 2019 d'augmenter chaque année, pendant trois ans, la provision voirie de 4% : c'est la baisse de l'appel de charges de Chevy 2 qui va compenser l'augmentation prévue et il ne sera donc pas nécessaire d'augmenter les charges.

Approbation du budget 2022 et vote de l'appel de charges

Résolution n°8

a- Le compte des charges s'élève à 45 740 €. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'exercice 2022, approuve **à la majorité de 97% des voix exprimées** ledit budget.

2 contre : Mmes et MM Gohier n°148 (1757 pts) et Bosc n°175 (1216 pts).

b - L'Assemblée Générale, après délibération, vote un appel de charges unique au prorata des points de chaque membre de l'Assemblée.

c - L'Assemblée Générale vote l'autorisation pour la trésorière à procéder aux appels de fonds correspondants.

Fixation du montant des marchés ou contrats hors budget prévisionnel à partir duquel l'accord de l'assemblée générale est obligatoire (sauf cas d'urgence).

L'assemblée générale propose de fixer à 3 000 € TTC le montant des marchés ou contrats à partir duquel l'accord de l'assemblée générale est obligatoire, sauf en cas d'urgence.

Résolution n°9

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** de fixer à 3 000 € TTC le montant des marchés ou contrats à partir duquel l'accord de l'assemblée générale est obligatoire, sauf en cas d'urgence.

Autorisation d'effectuer des travaux d'embellissement sur le transformateur EXCALIBUR.

La question a été évoquée lors de la présentation des projets 2022. Sachant que ce transformateur n'est pas sur le terrain de l'ASL et ne fait donc pas partie de nos biens propres, il est demandé à l'assemblée de voter l'autorisation d'effectuer ces travaux d'embellissement.

Résolution n°10

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, vote à la **majorité de 96 %** l'autorisation pour l'ASL d'effectuer des travaux d'embellissement du transformateur Excalibur avec un budget maximum de 450 € TTC.

3 contre : Mme MM. Fourcade n°87 (1305 pts), Penichou n°126 (1258 pts) et Grillet n°192 (1442 pts).

1 abstention : Serne Sarl n°149 (1757 pts).

Questions diverses

🌀 Question de M. Combrisson :

Objet : l'enfoncement de la chaussée dans la résidence.

À plusieurs endroits, les bouches d'égout sont fissurées du fait de cet enfoncement, et les dalles extérieures des garages présentent plusieurs cm d'écart avec le trottoir qui s'enfonce aussi avec le bitume.

Un fonds de réserve étant prévu pour refaire la chaussée, qu'en est-il précisément ?

Le président répond : s'agissant des bouches-à-clé, un relevé sera fait et une demande d'intervention sera transmise à la Lyonnaise des Eaux.

Pour les bouches d'égout, et selon la localisation (domaine public ou domaine privé), nous prendrons conseil auprès des services techniques de la mairie et aussi de l'ASL Chevry2 pour étudier la modalité de rénovation.

Sauf dégradation majeure avec nid de poule et bitume enlevé rendant la circulation dangereuse, il n'est pas encore envisagé de faire une reprise partielle de l'enrobé, de son soubassement et de la bordure attenante.

En tout état de cause, un avis technique de faisabilité et un devis seront demandés.

🌀 Question de M. Braley :

Avant qu'il y ait un dépôt de plainte en cas de dégradation de véhicule, qu'en est-il du rebouchage du trou dans la chaussée (depuis 1 an désormais) au niveau du rond-point des n°9/11/13/15 ?

Le président répond : la demande a été réitérée à la mairie au 1^{er} trimestre. Les services techniques ont confirmé avoir commandé les travaux de rénovation à faire après l'hiver. À la date de l'AGO, les travaux ont été réalisés.

Il est fait remarquer que le rond-point suivant (face aux n°33, 35, 24) commence à sérieusement se dégrader à son tour. Il faudrait le signaler aux services techniques.

Le président répond : après une visite sur site et relevé de photos, une nouvelle demande sera faite aux services techniques de la mairie de Gif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, leur attention et leur participation. Il remercie aussi les propriétaires qui ont pensé à donner leur pouvoir. Le bureau offre un pot amical pour des échanges conviviaux.

Secrétaire de séance

Mme Marie-Françoise Leudet

Président de l'AGO

M. Alain Faubeau

Scrutateurs

MM. Tourneur, Boucher et Bourée

Étaient présents ou représentés

2	BAMIÈRE	104	SAVIN	166	BOUREE
10	LEZ	108	SARRY	167	DENIS
17	MIGNOT	110	NARCY	168	AZAN
21	STYCZEN	112	TKATCHENKO	169	VERGELY
22	CLERY	115	MURIER	174	HOFFMANN
23	MICHEL	117	SANCHEZ	175	BOSC
29	BURATTI	119	LEUDET	177	KOLIAI
31	ARAOZ	121	CLOAREC	178	DESCORPS DECLERE
32	GOURLIN	122	VALDES HURTADO	179	BAUD
33	MENNECIER	126	PENICHOUE	180	PAMBI
37	LHERMITE	127	BARBERO	181	ORIO
38	BARNAY	130	AUGUSTE	182	ODDOU
42	BONNIFAIT	135	VO TAM	185	DELAVALT
44	GEORGE	136	KLITTING	187	HERMANN
45	FLEISCHMANN	138	COMBRISON	189	TOURNEUR
47	DURAND	141	SCI Capaunord /	192	GRILLET
50	CREPEL		DALEY	194	SOZZI
57	BLANCHARD	142	NAJARIAN	198	CHAPRON
59	APPERT	145	DAMOND	208	VERDIER
65	SOMSANITH	146	SAVIGNAC	210	TRAN
72	PONS	147	BOUCHER	214	NAVEAU
76	BARANTON	148	GOHIER	216	OTTO
79	BENNETT	149	SERNE Sarl	224	LASNE
81	BERGER	152	DEUX	226	BADOUAL
85	BRICE	154	DUCAROUGE	228	GOMEZ
87	FOURCADE	155	HOLLENDER	230	DELMER
88	DYDUCH/PEREZ	156	FAUBEAU	232	LEMARCHAND
89	INVERNIZZI	157	DOUMERC	234	AVERTY
93	USANNAZ	158	SCHERMULY	238	GOURG
96	TARTES	159	DAUTELOUP	240	CHAMPION
100	CHAMPETIER DE		MERLIN	244	CHEVREUIL
	RIBES	163	METZINGER	246	KAUFFMANN